

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE RAFFETOT

### Procès-Verbal de la séance du 10 Octobre 2022

Membres en exercice : 14 Date de la convocation : 04/10/2022  
Présents : 13 Date d'affichage : 04/10/2022  
Votants : 14

Le Lundi dix Octobre de l'année deux mil vingt-deux, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

**Étaient présents :** B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, C. LEMONNIER, I. COURCHAI, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, C. MAGDZIAREK, S. LESUEUR, G. TINEL, L. DUVAL, C. LEDENTU

**Absent :**

Sylvie LESUEUR est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### DECLARATION SANS SUITE APPEL D'OFFRE - CONSTRUCTION DE LA MAISON SENIOR

Monsieur le Maire expose,

**Objet du marché :** marché de travaux pour la construction de 5 logements locatifs et d'une salle de convivialité

**Type de marché :** Travaux

**Mode :** Procédure adaptée

**Offre référencée Tvx2022\_140 :**

- Lancement de l'appel d'offre Lundi 16 mai 2022 :
- L'avis implique un marché public.
- Date limite de réception des offres : 27 Juin 2022 à 12:00
- Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
- Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée sur la plate-forme de l'ADM76
- Cette consultation bénéficie du service DUME

**Description :**

- La commune de Raffetot intervient en tant que mandataire
- Le marché est conclu selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° et suivants du Code
- Le marché est décomposé en 10 lots conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique (cf détails ci-après)
- Il n'est pas décomposé en tranches au sens de l'article L2113-4
- Le marché est conclu à prix global et forfaitaire
- Il ne comporte pas de prestations supplémentaires (PSE) ou variantes obligatoires

**Résultat de l'analyse des offres :**

RÉCAPITULATIF DES MOINS DISANTS							
n° Lot	Intitulé Lot	Entreprise Moins Disante	Montant HT Salle	Montant HT Logts	Montant Total HT	TVA	Total TTC
1	Terrassement VRD	COLAS/EL2	977,82 €	135 186,95 €	136 164,77 €	27 232,95 €	163 397,72 €
2	Gros Oeuvre	THOMAS TP/EL13	35 346,22 €	185 716,26 €	221 062,48 €	44 212,50 €	265 274,98 €
5	Ravalement	SARL ARP/EL11	2 917,50 €	12 727,50 €	15 645,00 €	3 129,00 €	18 774,00 €
6	Chape Carrelage Faïence	GAMM/EL12	8 723,50 €	40 818,05 €	49 541,55 €	9 908,31 €	59 449,86 €
7	Charpente Bardage bois				0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Plâtrerie	DUCCLOS	0,00 €	29 853,49 €	29 853,49 €	5 970,70 €	35 824,19 €
9	Menuiseries Intérieures	BARDEL MENUISERIE/EL26	1 460,55 €	35 363,92 €	36 824,47 €	7 364,89 €	44 189,36 €
10	Menuiseries Extérieures Aluminium, PVC et Metallerie	SMBP BREDEL/EL22	12 331,55 €	61 293,35 €	73 624,90 €	14 724,98 €	88 349,88 €
11	Plomberie VMC	AVI SARL/EL 18	8 978,61 €	47 718,45 €	56 697,06 €	11 339,41 €	68 036,47 €
12	Electricité	SYMELEC CYSTEL/EL1	11 590,86 €	45 139,62 €	56 730,48 €	11 346,10 €	68 076,58 €
18	Peinture	LAMY LECOMTE/EL24	3 724,56 €	15 129,57 €	18 854,12 €	3 770,82 €	22 624,95 €
37	Couverture	PIMONT COUVERTURES/EL6	20 818,84 €	20 849,54 €	41 668,39 €	8 333,68 €	50 002,06 €
38	Étanchéité	ENC-CGB/EL15	0,00 €	51 836,43 €	51 836,43 €	10 367,29 €	62 203,72 €
TOTAL DES OFFRES MOINS DISANTES			106 870,01 €	681 633,13 €	788 503,14 €	157 700,63 €	946 203,77 €

- Réseau électrique et Eclairage Public avant-projet présenté par le SDE 76 s'élevant à 30 454.05 € ttc
- En application de l'article R-122-2 du code de la commande publique nous avons passé un marché sans publication ni mise en concurrence préalable pour les lots 07 Charpente et 08 Plâtrerie, puisqu'aucune offre n'avait été déposée dans les délais prescrits de l'appel d'offre lancé le 20 mai 2022 par la commune. Ainsi pour le lot 7 Charpente bardage bois auquel nous n'avons eu aucune proposition nous l'estimons à 60 000 € ttc.

#### **Déclaration sans suite :**

Au vu des éléments ci-dessus, il convient de motiver la procédure d'abandon et ainsi de déclarer sans suite le présent appel offre selon les motifs d'intérêt général présentés ci-dessous :

##### **Motif d'ordre budgétaire :**

Coût estimatif prévisionnel du projet avant lancement de l'appel d'offre 744 706,04 € TTC et 620 666,01 € HT, qui a servi de base pour demander les financements et obtenus en conséquence.

Coût réel du projet après analyse des offres : 1 037 000,00 € TTC et 830 000,00 € HT

Soit une augmentation 292 294 € TTC et 209 334 € HT par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue. Cette hausse est certainement due à la conjoncture et à l'augmentation du coût des matériaux appliquées depuis quelques mois. Dans l'état, le budget de la commune ne peut donc pas supporter cette hausse des dépenses, il convient donc de revoir le financement et le projet dans son ensemble.

De plus la décision d'interrompre la procédure pour motif d'intérêt général est motivée par le constat d'insuffisance de concurrence pour certains lots qui n'ont obtenu qu'une seule réponse.

C'est d'ailleurs le cas du lot 5 ravalement, lot 11 plomberie, lot 12 électrique, plus le lot 7 charpente qui lui n'a obtenu aucune réponse. Ce phénomène a certainement accentué l'augmentation des coûts de réalisation du projet car nous n'avons pas pu comparer avec une entreprise moins distante.

##### **Motifs fondés sur les besoins techniques :**

Au vu de l'évolution des tarifs et des ressources financières de la commune, il est proposé de redéfinir l'aspect technique du projet modifiant des éléments du cahiers des charges de plusieurs lots et de revoir à la baisse certains postes.

Il est donc question de mettre en option la construction des 5 garages, de modifier les aspects techniques des menuiseries extérieures, de la maçonnerie et de la voirie.

#### **Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

#### **Après en avoir délibéré, décide :**

Nombre de voix pour : 14    Nombre de voix contre : 0    et Nombre d'abstentions : 0

**De déclarer** sans suite le marché de travaux pour la construction de 5 logements locatifs et d'une salle de convivialité, référencé Tvx2022\_140.

**De motiver** la déclaration sans suite par les motifs d'intérêts générale, d'une part, d'ordre budgétaire puisque le coût du projet ne correspond plus avec l'enveloppe budgétaire disponible, associé à un défaut d'estimation du projet en raison d'une insuffisance de concurrence, d'autre part, fondé sur les modifications des besoins techniques puisque nous décidons de retravailler certains éléments du cahier des charges.

**De relancer** une nouvelle procédure d'appel d'offre.

Prochain conseil municipal le 21 octobre 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 19H00 les jours, mois et ans susdits.

**Signatures :**

**Le Maire**  
B. CADIOU

**Les Adjoint**

1<sup>er</sup> Adjoint  
L. LEVER

2<sup>ème</sup> Adjoint  
C. CHARBONNIER

3<sup>ème</sup> Adjoint  
J. DEHAIS

4<sup>ème</sup> Adjoint  
M. MAUGER

**Les Conseillers Municipaux**

I. COURCHAI

C. LEMONNIER

S. LESUEUR

L. DUVAL

D. SAUSSAYE

C. TAIRON

C. MAGDZIAREK

G. TINEL

P. ORENGE

C. LEDENTU

(†)